Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260908-26_09_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 08 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 08 septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 2 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, FENIET Maud, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, KRYSTKIEWICZ Catherine, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, SENNINGER Danielle, VIARD Emmanuelle, YART Stéphanie

Ont donné procuration :
DUCLOYER Alain donne pouvoir à FRANGEUL Jean-Pierre
FLEHO Elisabeth donne pouvoir à KRYSTKIEWICZ Catherine
RACAPÉ Isabelle donne pouvoir à LEVESQUE Jean-Luc

Étaient absents excusés :
THOUZEAU Nicolas

Secrétaire de séance : LE QUELLEC Jean-Charles

DELIBERATION 2026_09_05
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ILOT : DESIGNATION DE 4 ELUS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexes :
- Statuts de l'association
- Règlement intérieur de l'association

Rapport de Franck Pichot, Maire,

Le 1er juillet dernier, l'association « les amis de l'ilot » a été créée.

Cette association a pour objet de participer concrètement à la gouvernance partagée et au soutien du fonctionnement de l'îlot de la minoterie à Pipriac.

Elle se compose des membres suivants :
- membres actifs ou adhérents qui ont voix délibératives à l'assemblée générale et au conseil d'administration s'ils sont élus ;
- membres de l'association des personnes physiques ou morales, adultes ou mineurs sous autorisation parentale conformément à la loi ;

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260908-26_09_05-DE

- membres d'honneur, membres bienfaiteurs sont reconnus comme tel des personnes ayant rendu service à l'association sur décision du conseil d'administration ;
- les élus communaux ont le droit d'être adhérent à l'association ;
- les salariés de l'îlot de la minoterie peuvent adhérer à l'associa□on à titre gracieux.

Les membres actifs versent une cotisation annuelle.

L'association est dirigée par un conseil de 12 membres maximum, dont 4 élus municipaux maximum.
Il se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

Le conseil d'administra□on élit parmi ses membres, un bureau composé de :
1) Un-e- président-e- et, s'il y a lieu, un-e- vice-président-e- ;
2) Un-e- secrétaire et, s'il y a lieu, un-e- secrétaire adjoint-e- ;
3) Un-e- trésorier-e-, et, s'il y a lieu, un-e- trésorier-e- adjoint-e-.

L'article 5 du règlement intérieur précise que des commissions de travail peuvent être constituées par décision du conseil d'administration.

Des représentants de l'association seront désignés par le conseil d'administration pour siéger dans les différents comités de pilotage de l'îlot.

Le Conseil Municipal de Pipriac doit désigner 4 membres au sein du conseil d'administration de l'association.

Il est proposé les désignations suivantes :
- Catherine Krystkiewicz
- Marion Cousin
- Stephanie Pitré
- Patricia Gicquel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE quatre membres au sein du conseil d'administration de l'association :
- Catherine Krystkiewicz
- Marion Cousin
- Stephanie Pitré
- Patricia Gicquel

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles LE QUELLEC

MAIRIE DE PIPRIAC (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260908-26_09_05-DE